



MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, rue Pasteur - 60550 VERNEUIL EN HALATTE
Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS

03.44.25.09.08  03.44.25.39.02

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

DES RESTAURANTS SCOLAIRES CALMETTE ET FERRY

Les enfants qui déjeunent aux restaurants scolaires Calmette et Ferry doivent y trouver un réel temps de pause et de quiétude. Pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles, dans une ambiance agréable et conviviale, ils ont à respecter certaines règles de discipline, tant à l'égard des autres enfants qu'à l'égard du personnel encadrant.

1) Les objectifs et consignes du personnel encadrant.

Le personnel mis à disposition par la commune doit mettre en application les consignes données par l'équipe municipale dont les règles se déclinent en plusieurs axes.

- **Epanouissement et socialisation** : Pendant le temps collectif, un cadre et des règles sont fixés et doivent être respectés par tous. Les enfants doivent poursuivre leur éducation de manière agréable et conviviale.
- **Autonomie** : Le personnel accompagne, en particulier les plus petits vers une autonomie à table, veille à ce que les repas soient pris dans de bonnes conditions aussi bien qualitatives que quantitatives.
- **Education et goût** : le personnel encourage les enfants à découvrir le goût des aliments, les nouvelles saveurs...
- **Discipline, respect du personnel et des autres enfants.**

2) Les règles à respecter.

- a) **Le trajet école-cantine** : encadré par du personnel communal, le trajet se fait sur la voie publique et les consignes de sécurité données par les encadrants doivent être respectées par les enfants.

- J'obéis et je respecte les consignes de sécurité qui me sont données,
- Je marche en rang en respectant les groupes de deux établis en début d'année,
- Je reste en rang et j'évite les écarts sur la route,
- Je ne discute pas avec mes voisins de devant ou de derrière,
- Si j'ai un « petit en charge », je le tiens par la main et en cas de difficultés je ne le gronde pas de moi-même mais je fais appel à un adulte.

b) **Avant le repas** : afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité, les enfants se mettent en rang deux par deux et respectent les consignes suivantes :

- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains avec du savon, je les rince correctement et j'évite de jouer avec l'eau et d'éclabousser mes voisins,
- Je me mets en rang par deux devant la porte de la salle du restaurant scolaire,
- J'attends l'autorisation pour rentrer,
- Je m'installe à la place qui m'a été attribuée ; je n'ai pas le droit de prendre l'initiative de changer de place,
- J'attends que tous mes camarades de table soient installés avant de commencer à manger.

c) **Pendant le repas** : A chaque table « des grands » un responsable de table pourra être désigné pour participer au service de l'eau et du pain,

- Je me tiens correctement à table,
- Je me sers en quantité raisonnable, j'évite le gaspillage, je découvre de nouvelles saveurs,
- J'essaie de goûter à tous les plats,
- Je sais partager s'il le faut un reste de plat,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je discute sans crier, uniquement avec mes voisins de table, je parlerai avec mes autres camarades seulement à la récréation ; j'évite ainsi le bruit et les cris,
- Je suis poli et j'utilise « *Les Mots Magiques* » : s'il te plaît et merci,
- Je mets mon verre et mes couverts en bout de table en fin de repas,
- Je participe à la lutte contre le gaspillage et je trie mes déchets en fin de repas,
- J'attends l'autorisation de l'encadrant pour sortir de table et aller dehors,
- Je sors sans bousculade et sans courir.

d) **Pendant la récréation** :

- Je respecte les consignes de sécurité données par les encadrants,
- Je reste et joue dans le périmètre autorisé,
- J'évite les jeux brutaux, je ne me bats pas et j'évite les bousculades,
- Au signal de fin de récréation, je range les jeux sortis ; si j'accompagne « Un Petit », je vais le chercher et je le remets en rang,
- Je respecte les mêmes règles de sécurité pour le trajet de retour à l'école.

e) **En Permanence** :

- Je respecte le personnel et mes camarades,
- Je me comporte avec les autres comme je souhaite qu'on se comporte avec moi,

- J'accepte et je respecte les différences ; j'évite les moqueries, les insultes et les bagarres,
- Je n'ai pas besoin de téléphone pour jouer, mes copains et mes copines sont là.

f) Non-respect du règlement.

Le respect des règles posées est impératif au bon fonctionnement du service proposé. En cas de non-respect des règles et consignes édictées ci-dessus, Monsieur Le Maire, se réserve le droit de convoquer les parents, en présence de l'enfant, pour un entretien préalable en présence de la responsable des encadrants.

**Cette charte est établie dans un seul objectif : permettre à votre ou à vos enfants de déjeuner dans les conditions les plus favorables pour eux-mêmes et pour le personnel qui les encadre.
Aidez-nous à le faire respecter en leur rappelant les règles élémentaires qu'impose la vie en collectivité.**

Fait à Verneuil en Halatte,
Le 30 septembre 2021

Visa de l'élève

Signature des Parents

Le Maire-Adjoint déléguée
Aux affaires scolaires

Le Maire,

Vanessa MIERMON

Philippe KELLNER